



Peut on assurer un jeune majeur sans le BSR

Par **josa**, le **14/08/2017** à **11:16**

BonjourrrrrJ'héberge un jeune majeur depuis quelques mois, qui vient d'acquérir un scooter de - 50 cm³ pour se rendre à son travail.rnIl n'a pas le BSR et pas vraiment les moyens de le passer. Par contre ,j'ai exigé carte grise , plaque en règle et assurance.rnA ce propos ,je voulais savoir si je pouvais assurer ce 2 roues à mon nom, étant titulaire du permis B depuis 30 ans et mettre ce jeune , comme conducteur occasionnel?rnDonc en cas de contrôle , tous ses papiers seraient en règles ,hormis cette absence du BSR.rnD'avance , merci pour vos réponses.

Par **BrunoDeprais**, le **14/08/2017** à **11:33**

BonjourrrrrJe suis convaincu que vous connaissez la réponse.

Par **josa**, le **14/08/2017** à **11:59**

Oui , bien sûr , je me doute .rnMais je saurais mieux ou je vais si j'ai la réponse réelle à ma question.rnA partir de cela, j'exigerais aussi peut-être le BSR.

Par **BrunoDeprais**, le **14/08/2017** à **12:09**

Tapez votre texte ici pour répondre ...www.experatoo.com/droit-penal-general/passe-tribunal-

mineur-pour...

Par **Visiteur**, le **14/08/2017 à 12:11**

Bjr,rn vous jouez avec le feu et je peux vous parler d'un cas de conduite malgré toutes nos recommandations familiales. La personne nous a dit ne pas conduire, a renversé un cycliste et subit aujourd'hui les conséquences de ses actes.

Par **josa**, le **14/08/2017 à 12:13**

En fait , aujourd'hui , je me bat contre certain membres de ma famille , ainsi qu'une majorité de jeunes , qui me disent que ce BSR est inutile , qu'il n'est jamais demandé lors des contrôles et que beaucoup de scooters de petites cylindrées roulent sans ce papier .Voilà pourquoi j'aimerais lire très réellement la réponse à ma question.

Par **BrunoDeprais**, le **14/08/2017 à 12:21**

Pardonnez-moi d'être un peu direct, mais donc ceux qui passent le BSR sont des imbéciles alors.rnEt bien jouez avec le feu, et si bien sur ce qui n'arrive qu'aux autres évidemment, s'il devait y avoir un jour un accident corporel, pensez à mettre un peu d'argent de côté.

Par **josa**, le **14/08/2017 à 12:32**

Je n'ai jamais dit que les gens qui passaient le BSR étaient des imbéciles ,d'une part.D'autre part si je pose des questions c'est justement pour m'informer , prendre de bonnes décisions et voir un peu plus clair dans tout ce qui m'est transmis. Je ne pense pas me tromper quand je dis que beaucoup de conducteurs de 2 ou 4 roues assurent un véhicule à leur nom en sachant pertinemment que c'est une tierce personne qui le conduira , tout cela pour éviter des assurances importantes.

Par **amajuris**, le **14/08/2017 à 13:25**

bonjour,rnsi vous laissez conduire des personnes démunies de BSR, en cas d'accident, votre assurance ne vous couvrira pas et votre responsabilité pourra être retenue.rnvous ne pouvez pas mettre comme conducteur occasionnel une personne qui est démunie du titre l'autorisant à le faire.rnsalutations

Par **josa**, le **14/08/2017** à **13:30**

Merci beaucoup pour votre précision ,je m'attendais en effet à cette réponse, je voulais que l'on me le confirme ,afin que je puisse prouver autour de moi que je ne suis pas la seule à vouloir être dans les règles.
Très cordialement